

De: VIEILLEFOSSE Aurelie
Envoyé: vendredi 22 mars 2024 16:20
À: PAULANGE-VIVIER Tatiana
Objet: TR: URGENT : PPL PFAS - risque pour le groupe SEB

Pi petite alerte sur SEb

De : CARANTINO Benjamin [REDACTED]
Envoyé : vendredi 22 mars 2024 16:19
À : JUST Samuel (Conseiller économie circulaire et prévention des risques) - Cabinet MTECT/C
[REDACTED] ; VACHET Carole [REDACTED]
Cc : THODOROFF Basile [REDACTED] ; VIEILLEFOSSE Aurelie [REDACTED]
[REDACTED] ; VERNET-GARNIER Claire [REDACTED] ; TEBOUL Paul [REDACTED]
[REDACTED] LANDON Matthieu [REDACTED] ; CHANTRENNE Nicolas [REDACTED]
[REDACTED] ; ZAKHARTCHOUK Adrien [REDACTED]
[REDACTED] WOLFF Anastasia [REDACTED] ; FOURNEL Jerome [REDACTED]
Objet : URGENT : PPL PFAS - risque pour le groupe SEB

Bonjour à tous

Je rebondis sur cette boucle pour signaler un point particulièrement problématique à l'article 1 de la PPL Thierry, qui m'a été signalé ce matin par SEB.

La rédaction actuelle de la PPL interdirait au 1^{er} janvier 2025 tous les produits en contact avec l'alimentation humaine. Cela avait été jusqu'ici interprété jusqu'ici par les administrations comme visant les seuls emballages alimentaires, notamment films plastiques. Dès lors, l'enjeu industriel de l'interdiction était faible, au-delà du caractère in conventionnel au regard du cadre REACH, puisque le règlement PPWR prévoit leur interdiction européenne à la même date.

SEB me signale que leur lecture de cet article est qu'il interdirait également les revêtements de poêles PFAS (du PTFE, téflon..) et les flexibles PFAS résistants à la température qui équipent leurs machines à café. Selon eux, une telle interdiction toucherait 40% de leur CA et impliquerait la fermeture de l'ensemble de leurs sites français de production de ces deux gammes. SEB produisant à 80% pour l'export, cela ne manquerait pas d'avoir un impact sur notre balance commerciale également.

J'ai échangé avec Samuel qui les a rencontrés hier, et nous partageons je crois désormais l'analyse de SEB.

Etant donné les impacts pour une industrie très représentée dans nos territoires (14 sites de SEB seul en France) et intensive en emplois, il me semble que nous devrions être particulièrement attentifs à proposer une réécriture de cet article pour limiter la restriction de manière plus explicite aux emballages. C'est ce qu'a fait le Danemark qui est montré souvent en exemple sur les PFAS.

Comme la limite de dépôt des amendements est je crois ce jour, il pourrait être pertinent que nous poussions des rédactions en ce sens assez vite.

Bien à vous,

Benjamin